



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## Libye

Question écrite n° 17986

### Texte de la question

M. Jacques Le Guen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les relations bilatérales entre la France et la Libye. Depuis la suspension de l'embargo en avril 1999, la Libye cherche à normaliser sa situation sur la scène internationale et affiche une réelle volonté d'ouverture, si l'on en juge par les mutations économiques et sociales importantes opérées ces dernières années. Il aimerait connaître les initiatives que le Gouvernement entend prendre pour renforcer la coopération entre la France et la Libye sur les plans diplomatique, économique et culturel.

### Texte de la réponse

La tenue à Paris les 21 et 22 octobre 2002 de la 4e session des deux commissions mixtes franco-libyennes de coopération culturelle, scientifique et technique et de coopération économique et financière, sous la présidence du ministre des affaires étrangères et de M. Chalgham, ministre libyen des affaires étrangères, a confirmé la reprise en cours des relations franco-libyennes à la suite de la visite du ministre à Tripoli le 18 octobre 2002. Cette reprise, rendue possible par la suspension des sanctions des Nations unies en avril 1999, porte à la fois sur le dialogue politique, les relations de coopération et les échanges économiques. En matière de coopération culturelle, scientifique et technique, trois priorités ont été retenues : la coopération universitaire et la formation des élites, l'environnement et l'eau, la valorisation du patrimoine et le tourisme. En matière de coopération économique et financière, des discussions ont été amorcées en vue d'un accord de protection réciproque des investissements et d'une convention fiscale. Des jalons ont également été posés afin d'initier une coopération entre les administrations économiques et financières. S'agissant de l'affaire UTA, qui a été à l'origine des difficultés rencontrées dans les relations bilatérales entre nos deux pays, la partie libyenne a confirmé dans un communiqué de presse conjoint en date du 22 octobre 2002 son engagement à appliquer les décisions de la justice française concernant les familles des victimes non encore dédommagées, dans la ligne du jugement pénal intervenu en 1999. Les autorités françaises demeurent particulièrement attentives aux préoccupations et attentes des familles des victimes. La France entend donc poursuivre la reprise de ses relations avec la Libye, notamment via un dialogue politique approfondi, en particulier sur les questions africaines. Cette reprise en cours s'inscrit dans le cadre de la réintégration de la Libye dans son environnement régional et international.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Guen](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17986

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 12 mai 2003, page 3598

**Réponse publiée le** : 16 juin 2003, page 4705